

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 5 septembre 2025

Indre – Pluies abondantes : vers une sortie progressive des restrictions de l'usage de l'eau

Réuni le **3 septembre 2025**, l'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a analysé la situation hydrologique du département de l'Indre. Composé des principaux acteurs concernés par la gestion de l'eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et des services de l'État, l'ORE assure une veille continue et propose au préfet des mesures adaptées aux conditions locales.

Les importantes précipitations qui ont traversé le département ces derniers jours ont permis une amorce de remontée des débits des cours d'eau. Les prévisions météorologiques pour la semaine à venir annoncent des pluies régulières, confirmant une tendance favorable.

Dans ce contexte, l'ORE propose une levée progressive des restrictions sur la plupart des bassins. Seuls deux bassins maintiennent un niveau de crise en raison de débits encore insuffisants : le bassin de la Ringoire et le celui de l'Anglin Amont, au sud du département.

Ainsi, le préfet décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 6 septembre 2025 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Claise, Indrois-Tourmente, Modon, Cher,
ALERTE	Arnon, Indre Aval, Théols,
ALERTE RENFORCÉE	Anglin Aval, Bouzanne, Creuse, Fouzon, Gartempe, Indre Amont, Trégonce
CRISE	Anglin Amont, Ringoire, Nappe du Cénomanién

Mesures spécifiques pour les stations de lavage automobile : ces dernières semaines, les stations de lavage automobile étaient fermées au public, à l'exception d'une seule piste réservée au nettoyage des véhicules soumis à des **impératifs sanitaires**. Avec la sortie de crise de la majorité des bassins, les stations pourront **rouvrir partiellement** :

- **Autorisé** : Le lavage à haute pression, moins consommateur en eau.
- **Maintenu fermé** : Le lavage aux rouleaux, **quatre fois plus gourmand en eau**, qui ne sera autorisé qu'après la levée totale des restrictions. Des dérogations peuvent être accordées au cas par cas sur justification de la provenance de l'eau utilisée.

L'ensemble des mesures de restriction est à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté et est également disponible sur le site VigieEau : <https://vigieau.gouv.fr/>.

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06
Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

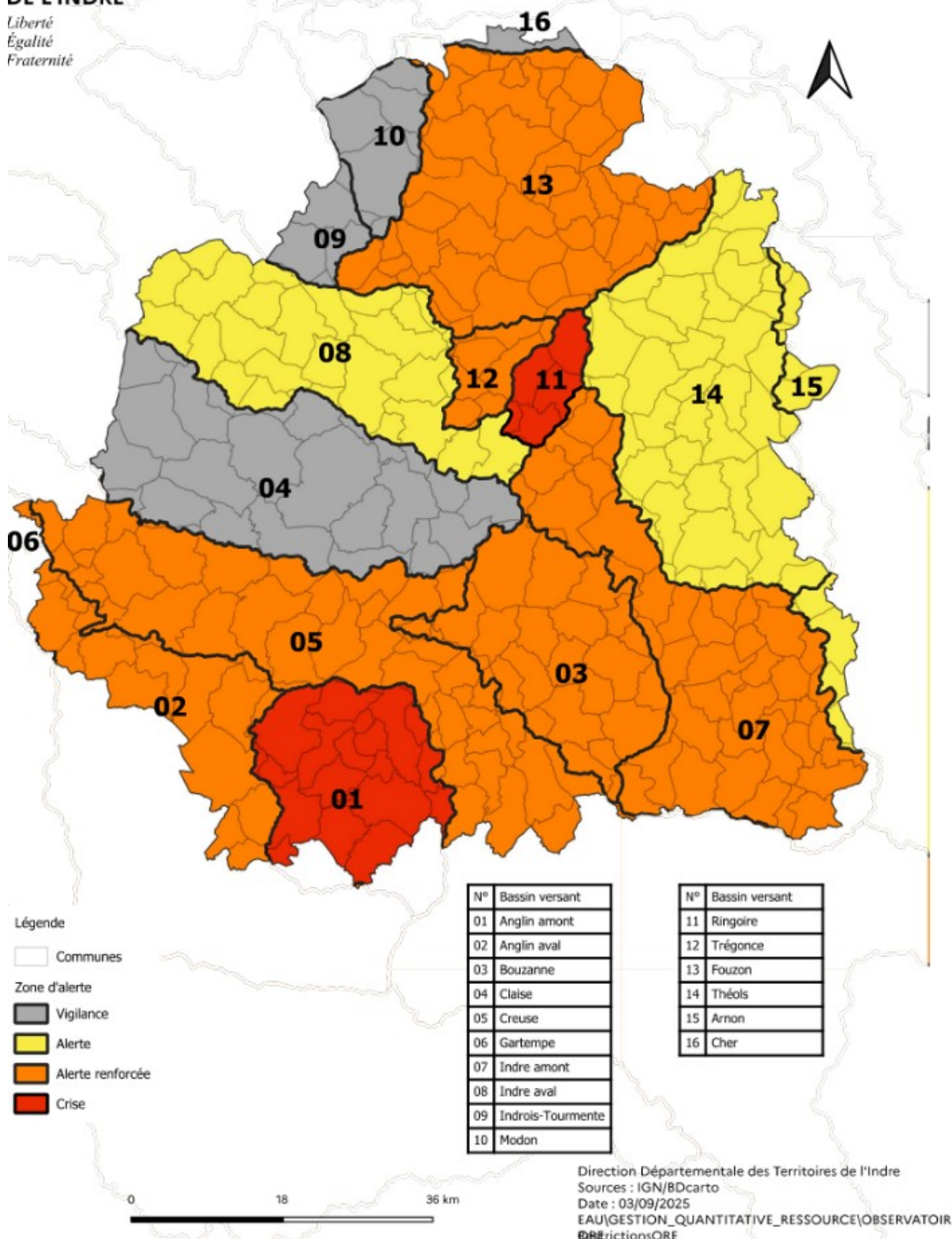
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



PRÉFET
DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

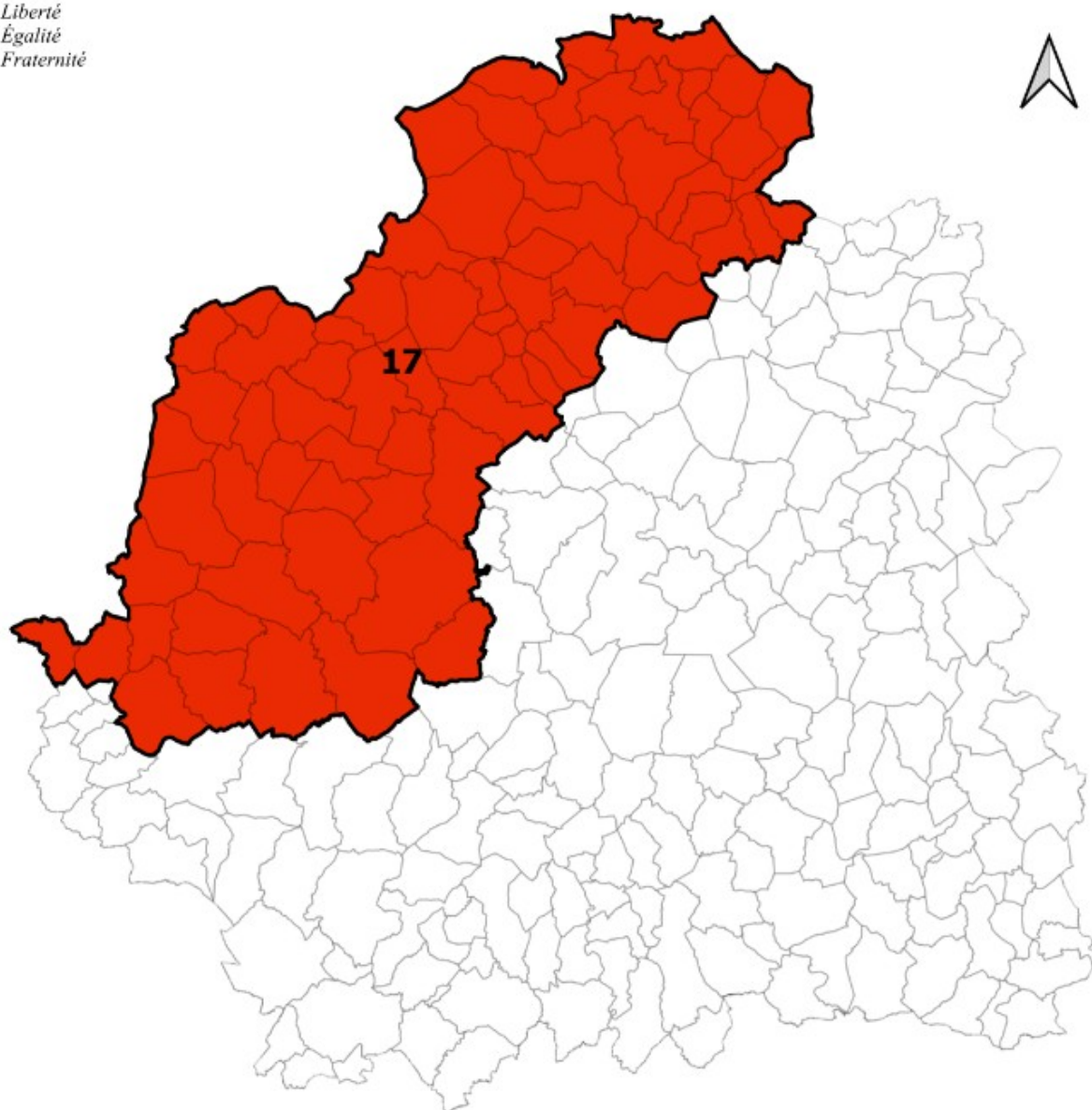
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1-BIS : SITUATION DE LA NAPPE DU CÉNOMANIEN 2025



Légende

 Communes

Zone d'alerte

 Crise

N°	Nappe
17	Cénomanien

0 18 36 km



Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDcarto

Date : 23/07/2025

EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR

 DRIEAUctionsORE

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex